

▪ PRÉAMBULE

Le département Arts de la FLLASH met à disposition un local équipé de deux imprimantes (couleur et N/B) pouvant être utilisées dans le cadre des enseignements.

▪ CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Les impressions de documents sont exclusivement destinées à un usage pédagogique.

L'accès au local ne peut être autorisé que sous la responsabilité d'un enseignant ou du Responsable audiovisuel et multimédia (B102).

Les usagers sont tenus de respecter les installations et le matériel présent dans le local.

La fourniture de feuilles (format A4 / 80 grs max.) est à la charge des usagers.

Les papiers de type bristol, photo, etc... ou disposant d'un grammage trop élevé sont interdits.

Après utilisation, le local devra systématiquement être fermé par l'enseignant responsable.

Les impressions de dossiers, rendus, documents administratifs ou personnels ne sont pas autorisées.

Tout problème ou dysfonctionnement doit être signalé auprès du Responsable audiovisuel et multimédia (B102).

En cas de non respect de ces règles, l'utilisateur peut se voir refuser l'accès au local.

SERVICE AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

Tél : 03.27.51.76.87

Mail : audiov-arts@uphf.fr